



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de la séance ordinaire prévue le 4 juin 2024 à 19h00, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- L'utilisation d'un conteneur comme bâtiment.

Cette demande vise le **52, rue Rivière**

Cette demande aura pour effet d'autoriser l'utilisation d'un conteneur comme bâtiment.

Le règlement de zonage 699-11 se lit comme suit :

« 71 FORMES DE BÂTIMENTS PROHIBÉES

Les bâtiments suivants sont prohibés :

(...)

4) L'emploi de conteneur, de boîte de camion ou de tout autre objet similaire comme bâtiment est interdit ».

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de dérogation mineure pourront le faire lors de la tenue de cette assemblée.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

Donné à Bedford, ce 17 mai 2024.

Richard Joyal
Directeur général